

## Burundi : AI dénonce un référendum "terni par la répression gouvernementale"

Amnesty International, 18.05.2018 **AU BURUNDI, UN RÉFÉRENDUM SOUS PRESSION** Le référendum sur une modification de la Constitution qui prolongerait le mandat du président en poste est terni par la répression gouvernementale.

Ces dernières semaines, les tensions s'amplifient à l'approche du référendum controversé du 17 mai. Durant la campagne officielle, de fréquentes informations ont fait état d'arrestations, de passages à tabac et d'actes d'intimidation visant les partisans du « Non ». **DES MÉDIAS CENSURÉS AUX ATTAQUES PHYSIQUES** Le 4 mai, le gouvernement a suspendu les programmes radio de Voice of America et de la BBC. Le 26 avril, le défenseur des droits humains Germain Rukuki était condamné à 32 ans de prison, notamment pour avoir « menacé la sécurité de l'État », et ce uniquement en raison de son travail en faveur des droits fondamentaux. Dans la soirée du 11 mai, des hommes armés non identifiés ont attaqué le village de Ruhagarika, dans la province de Cibitoke, dans le nord du pays, tuant 26 personnes. Le procureur général du Burundi a assuré que cette attaque ferait l'objet d'une enquête. Craignant pour leur vie, des centaines de milliers de personnes ont fui le pays depuis 2015, notamment de nombreux militants et opposants politiques de premier plan, tandis que les autorités se sont efforcées d'«anéantir toute expression d'opinions dissidentes. **UNE CRISE POLITIQUE SANS PRÉCÉDENT DANS LE PAYS** Le Burundi traverse une crise politique et des droits humains depuis que le président Pierre Nkurunziza a annoncé sa décision de briguer un troisième mandat en avril 2015. Les citoyens sont alors descendus massivement dans les rues, et les forces de l'ordre ont répondu en réprimant violemment les manifestations, faisant de nombreux morts et des centaines de blessés. En mai 2015, un coup d'État a échoué. Si le projet de modification de la Constitution est adopté, le président Pierre Nkurunziza pourrait se maintenir au pouvoir jusqu'en 2034. Ce projet de modification constitutionnelle émane du dialogue national inter-burundais, qui s'est déroulé sans la participation des opposants politiques exilés ou de la société civile indépendante. Le référendum a lieu avant la conclusion d'un dialogue organisé sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est dans le but de trouver une solution à la crise.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});